

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/141  
13 septembre 2003

(03-4935)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

## SOUDAN

Déclaration de S.E. M. Badr Eldin Suleiman  
Conseiller du Président et négociateur principal  
pour l'accession du Soudan à l'OMC  
(*En qualité d'observateur*)

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer, au nom de la délégation soudanaise, notre respect et notre reconnaissance envers le gouvernement et le peuple mexicains. Nous adressons aussi nos compliments et nos remerciements au Directeur général ainsi qu'à ses adjoints et à son personnel pour l'excellente préparation de cette Conférence.

Nous espérons que cette cinquième Conférence à Cancún sera du meilleur augure pour ce qui est du respect des promesses faites à Doha. Si les réalités politiques devaient nous empêcher de respecter les échéances qui n'ont pas été tenues, nous sommes certains que les participants à la Conférence continueraient leurs efforts avec zèle et sincérité pour poursuivre les négociations commerciales et les faire aboutir. Nous, les nations en développement, nous avons des visées ambitieuses car nous aspirons à une nouvelle mondialisation qui reposerait sur des principes éthiques, sur l'équité, sur la participation de tous et sur le développement durable.

D'après la revue *The Economist*, "la Banque mondiale prévoit que, d'ici à 2015, le Cycle de Doha pourrait, s'il était mené à bien, sortir 144 millions de personnes de la pauvreté". Le représentant pour les questions commerciales, M. Robert Zoellick, résume l'aspiration impérieuse des pays pauvres en disant que "l'OMC devrait élaborer des solutions sur mesure pour traiter les problèmes de développement particuliers" que ces pays ont à surmonter. Il ne fait aucun doute que ces solutions sur mesure doivent s'appliquer au secteur agricole en crise des pays les moins avancés. Elles doivent permettre de résoudre le grave problème:

- des risques et de l'incertitude élevés concernant les revenus,
- d'une production peu diversifiée,
- de la faible productivité,
- du potentiel non exploité,
- de la pénurie d'intrants, de la mauvaise logistique et du manque de compétences.

Mais par-dessus tout, les sociétés rurales les moins avancées aspirent à une protection contre les soubresauts internationaux et la concurrence déloyale et contre leur déstabilisation par les puissants, les riches et les adversaires que ceux-ci soutiennent.

L'initiative sectorielle conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad et du Mali en faveur du coton témoigne de la situation critique de l'agriculture en Afrique. Le Président Amadou a expliqué ce qui est au cœur du problème en disant que "notre revendication est simple: appliquez les règles du libre-échange non seulement aux produits qui présentent un intérêt pour les pays riches et puissants mais également à ceux pour lesquels les pays pauvres ont un avantage compétitif avéré".

Le Soudan soutient d'emblée cette initiative africaine en faveur du coton pour la valeur intrinsèque de celle-ci mais aussi pour ses propres raisons. Le Soudan cultive du coton longue soie dans le plus vaste ensemble de plantations de coton au monde qui représente 1 million d'acres. Il cultive par ailleurs du coton des variétés longue soie, moyenne soie et courte soie, sur différentes terres situées le long du Nil Blanc, du Nil Bleu, du Delta et sur les terres cultivées non irriguées des monts Nuba.

Pourtant, tout cela est vain. Les plantations de coton autrefois florissantes sont sur le déclin. Nous admettons que la série de malheurs qui s'est abattue sur le pays a contribué au désastre mais la concurrence déloyale et les soubresauts internationaux sont principalement responsables de la situation. Ici à Cancún, S.E. M. Kofi Annan nous a demandé instamment de refuser les politiques commerciales qui aggravent la pauvreté. Laissez les cultivateurs de coton se sortir de la misère grâce au commerce.

Nous saisissons cette occasion pour nous féliciter de l'accession du Cambodge et du Népal à l'OMC, les premiers PMA à accéder à l'Organisation en vertu de l'article XII depuis 1995. À cet égard, nous tenons à faire encore tout particulièrement l'éloge de la Décision du 10 décembre 2002. En vertu des dispositions énergiques de cette décision sans précédent, les négociations en vue de l'accession des PMA seront "facilitées et accélérées au moyen de procédures d'accession simplifiées et rationalisées".

Nous avons l'espoir que l'accession du Cambodge et du Népal ainsi que l'accession prochaine du Soudan créeront un précédent en ce qui concerne l'application du principe directeur du processus d'accession des PMA: à savoir que les Membres devront faire preuve de modération lorsqu'ils chercheront à obtenir des PMA accédants des concessions et des engagements, lesquels devront être en rapport avec les besoins de ces pays en matière de développement, de finances et de commerce, et tenir compte des niveaux de concessions et d'engagements consentis par les Membres actuels de l'OMC qui sont des PMA.

Je me dois de souligner que la mise en œuvre des lignes directrices du 10 décembre apporterait l'équilibre et l'harmonie au système commercial mondial et montrerait que les pays riches et puissants sont prêts à l'intégration des pays pauvres.

---